

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/017

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 5 : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité des voix de fixer à douze le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune) procède au vote des représentants du conseil municipal au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est présentée « Dynamisme & Expérience ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, désigne Mmes Marie HENNARD et Zeynep UCMAK, assesseurs formant le bureau de vote.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
- nombre de votants :	27
- nombre de suffrages nuls :	0
- nombre de suffrages blancs :	6
- suffrages exprimés :	21

a obtenu : la liste « Dynamisme & Expérience » : 21 suffrages

Sont proclamés élus représentantes du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS de Sarralbe :

1. MATTA Sophia
2. HEYMES Pénélope
3. MULLER Michèle
4. MOURER Marie Pierre
5. BECHER Mélanie
6. MOREL-JEAN Michèle

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT